

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune du Crotoy légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Philippe EVRARD, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur EVRARD Philippe, Monsieur HORNOY Arnaud, Madame DEVISMES Karine, Monsieur BORDJI Taar, Madame DELORME Véronique, Monsieur PORQUET Serge, Madame MERLIN Marie-Jeanne, Madame HORVILLE Dominique, Madame KEUCK Florence, Monsieur DELRUE Marcel, Madame PELLARDY Stéphanie, Madame LEVESQUE Céline, Madame BERZIN-DOUDOUX Dany, Madame MARCHAND Catherine.

**Absents ayant donné procuration** :

Monsieur PASSET Jean-Louis ayant donné procuration à Madame MERLIN Marie-Jeanne, Monsieur TRICAUD Dominique ayant donné procuration à Monsieur HORNOY Arnaud, Monsieur DESMARET Daniel ayant donné procuration à Madame DEVISMES Karine, Madame DESMARET Estelle ayant donné procuration à Madame KEUCK Florence, Monsieur NOIRET Jean-Michel ayant donné procuration à Madame MARCHAND Catherine.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Serge PORQUET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 octobre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 07 octobre 2022 est approuvé à la majorité des voix.

Votes POUR : 12

Abstentions car non-présents : 7

**3. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005) vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S). Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Après avoir pris connaissance du document, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté,
- De préciser que, conformément à l'article L2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur,
- De dire qu'il est consultable en mairie et fera l'objet d'une communication adaptée par le biais du bulletin municipal et du site internet de la ville.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté,
- **Précise** que, conformément à l'article L2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur,
- **Dit** qu'il est consultable en mairie et fera l'objet d'une communication adaptée par le biais du bulletin municipal et du site internet de la ville.

**Votes POUR** : 19

**4. Amortissement des biens du budget petit train**

Il est proposé au conseil municipal les durées d'amortissement suivantes pour qu'elles correspondent à la durée de la vie effective des biens dans le cadre de la M43 budget petit train :

IMPUTATION	LIBELLE	DUREE
2182	Matériels de transport	10 ans
2183	Matériel informatique et matériel de bureau	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
2282	Matériels de transport (reçus en affectation)	10 ans

Il est proposé d'amortir sur une durée d'un an tout achat d'immobilisation pour un montant inférieur à 500,00 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **VALIDE à l'unanimité** les durées d'amortissement des biens du budget petit train indiquées ci-dessus.

**Votes POUR** : 19

#### **5. Recrutement de 7 agents recenseurs pour l'enquête de recensement 2023**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Monsieur le Maire propose :

- de créer, en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, **7 emplois** d'agents recenseurs, **non titulaires, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires**, pour la période allant du **19 janvier 2023 au 18 février 2023**

- que la rémunération sera fixée sur la base de **l'indice brut 367 – indice majoré 340**, niveau de recrutement du grade au **grade d'adjoint administratif, échelon 1, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante**

- que la collectivité versera un **forfait de 50 € pour les frais de transport**

- que les agents recenseurs recevront **un forfait de 50 € pour chaque séance de formation et 100 € pour la tournée de reconnaissance.**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité** :

- de créer, en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, **7 emplois** d'agents recenseurs, **non titulaires, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires**, pour la période allant du **19 janvier 2023 au 18 février 2023**

- que la rémunération sera fixée sur la base de **l'indice brut 367 – indice majoré 340**, niveau de recrutement du grade au **grade d'adjoint administratif, échelon 1, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante**

- que la collectivité versera un **forfait de 50 € pour les frais de transport**
- que les agents recenseurs recevront **un forfait de 50 € pour chaque séance de formation et 100 € pour la tournée de reconnaissance.**

**Votes POUR** : 19

#### **6. Lutte contre le frelon asiatique prise en charge de la destruction des nids chez les particuliers**

La commune du Crotoy souhaite mettre en place un dispositif de destruction sur l'ensemble de son territoire pour que la lutte contre le frelon asiatique ne se limite pas au domaine public en prenant à sa charge le montant de la prestation de la destruction des nids situés sur les terrains privés avec l'autorisation de leur propriétaire.

La destruction du nid sera effectuée après une constatation faite par les services techniques, par une entreprise habilitée à la destruction de ce type de nid et mandatée par les services de la mairie.

Considérant la menace que fait peser sur la population la présence de nids de frelons asiatiques sur le territoire communal,

Considérant le risque de réduction de pollinisation inhérent à la destruction des abeilles par cet insecte prédateur,

Il est demandé aux élus :

- D'autoriser la prise en charge totale du montant de la prestation de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire communal,
- De dire que cette prise en charge est conditionnée au fait que la commune ait identifié le nid de frelons asiatiques après accord des services de la commune qui mandateront l'entreprise,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- D'autoriser la prise en charge totale du montant de la prestation de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire communal,
- De dire que cette prise en charge est conditionnée au fait que la commune ait identifié le nid de frelons asiatiques après accord des services de la commune qui mandateront l'entreprise,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Votes POUR** : 19

#### **7. Projet parcours ARONNAX autorisation signature convention de partenariat pour le développement d'une station au Crotoy**

*Aronnax, le parcours Jules Verne* a été inauguré en mars 2022 pour faire découvrir les différents lieux dédiés au génie créatif et à l'imaginaire de Jules Verne sur le territoire amiénois. Ce parcours de 16 étapes est au centre d'une politique de valorisation et de développement de l'image de Jules Verne sur la Métropole, à faire évoluer aujourd'hui pour installer durablement la thématique Jules Verne comme un atout touristique, culturel, éducatif et économique de la destination.

Dès son lancement, ce parcours a suscité l'intérêt du grand public et des médias. Les premiers chiffres de fréquentation confirment cet engouement et renforcent la volonté de poursuivre nos efforts pour perpétuer l'héritage de cet auteur visionnaire.

C'est pourquoi il a été imaginé d'installer une nouvelle station du parcours Aronnax, dans la ville du Crotoy, ville intimement liée à Amiens, par la présence et l'amour que Jules Verne leur portait pour recréer ce lien naturel entre les deux territoires dans la vie de l'auteur et ainsi de promouvoir la destination dès la baie de Somme sur cette thématique.

Cette convention concerne la conception, la fabrication, l'installation et l'entretien courant et régulier de la 18<sup>e</sup> station du parcours Aronnax (pupitre et socle), sur la commune du Crotoy, à l'adresse suivante : **Quai Léonard**

**La commune s'engage à :**

- autoriser l'installation de ce pupitre sur son domaine public,

- prendre en charge administrativement, logistiquement et financièrement le transport depuis le lieu de réception et son installation,
- entretenir régulièrement le pupitre et son socle, dans les conditions optimales d'utilisation.
- faire la promotion d'*Aronnax, le parcours Jules Verne* via les documents de communication existants.

Monsieur le Maire demande aux Elus de l'autoriser à signer ladite convention.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention projet parcours ARONNAX avec la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole pour l'installation d'une station au Crotoy.

**Votes POUR** : 19

## **8. Bons d'achat et chèques cadeaux**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les bons d'achat et les chèques cadeaux dans les cas suivants :

- un chèque cadeau d'une valeur de 50 € alloué, dans le cadre des fêtes de fin d'année, aux enfants du personnel âgés de moins de 15 ans au 31/12 de l'année en cours.
- un bon d'achat d'une valeur de 30 € par stage alloué aux lycéens ou collégiens en stage professionnel au sein de la collectivité (à l'exception des stages d'observation).
- bons d'achat de 60 €, 50 €, 35 €, 30 €, 25 €, 20 € et 10 € dans le cadre des remises de prix à l'occasion de concours divers.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer des bons d'achat et les chèques cadeaux comme indiqué ci-dessus.

**Votes POUR** : 19

## **9. Subvention aux associations**

### **1. Chés Tricoteuses du Crotoé : 400,00 €**

Monsieur le Maire informe les élus de la création d'une nouvelle association « Chés Tricoteuses du Crotoé » proposant des ateliers tricot ouverts à tous.

Ces ateliers se tiendront tous les mercredis de 14h00 à 16h00.

L'association sollicite une subvention de 400,00 € destinée à l'achat de matériel et fournitures nécessaires au fonctionnement de ces ateliers (laine, aiguilles, etc.)

### **2. Association de Chasse sur le Domaine Public Maritime de la Baie de Somme : 500,00 €**

Cette demande concerne le projet de remplacement d'une hutte pédagogique vétuste datant de 1998.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** le versement des subventions suivantes :

**1. Chés Tricoteuses du Crotoé : 400,00 €**

**2. Association de Chasse sur le Domaine Public Maritime de la Baie de Somme : 500,00 €**

**Votes POUR** : 19

## **10. Validation du plan de financement de la médiathèque**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le cabinet BplusB Architecture a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre relative à la construction de la médiathèque.

Le montant estimé des travaux s'élève à **2 360 545,00 € HT** détaillé ci-dessous :

<b>TRAVAUX</b> .....	2 028 000,00 €
<b>PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b> (MO, contrôles techniques, coordination SPS, études géotechniques,...).....	216 320,00 €
<b>PROGRAMMISTE</b> .....	53 225,00 €
<b>CONCOURS ARCHITECTE</b> .....	30 000,00 €
<b>DOMMAGE OUVRAGES</b> .....	30 000,00 €
<b>HONORAIRES JURY</b> .....	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 360 545,00 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

<b>DRAC</b> (40 %) .....	944 218,00 €
<b>REGION</b> projet structurant (25%) .....	590 137,00 €
<b>DEPARTEMENT</b> (10 %) .....	236 054,00 €
<b>FONDS EUROPEENS</b> (5 %) .....	118 027,00 €
<b>COMMUNE</b> (20 %) .....	472 109,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 360 545,00 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le projet exposé ci-dessus,
- **D'ARRETER** le plan de financement proposé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions et à solliciter un commencement anticipé des travaux.

**Votes POUR :** 19

**11. Plan de financement remplacement fenêtres façade arrière mairie DETR et DSIL 2023**

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de remplacement des fenêtres de la façade arrière de la mairie.

Pour un montant des travaux estimé à **39 605,16 € HT** soit **41 783,44 € TTC**

Le plan de financement proposé est le suivant :

⇒ Subvention ETAT DETR 35 %	13 861,80 € HT
⇒ Subvention ETAT DSIL 45%	17 822,33 € HT
⇒ Part revenant au maître d'ouvrage 7 921,03 € HT+ 2 178,28=	10 099,31 €
Fonds propres 20 % +TVA (5,5%) :	

**TOTAL : 39 605,16 € HT soit 41 783,44 € TTC**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le projet exposé ci-dessus,
- **D'ARRETER** le plan de financement proposé,

- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023 et de la DSIL 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subvention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un commencement anticipé des travaux.

**Votes POUR** : 19

### **12. Subvention DETR 2023 rénovation salle du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de rénovation de la salle du conseil municipal pour un montant des travaux estimé à **17 050,00 €** correspondant au devis n° D/2022/08/04 de l'Association du Vimeu (non assujetti à la TVA).

Le plan de financement proposé est le suivant :

⇒ Subvention ETAT DETR	35 %	5 967,50 €
⇒ Commune (Fonds propres)	65 %	11 082,50 €

**TOTAL : 17 050,00 €**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** le projet exposé ci-dessus,
- **D'ARRETER** le plan de financement proposé,
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subvention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un commencement anticipé des travaux.

**Votes POUR** : 19

### **13. Subvention DETR 2023 rénovation des plafonds salle Toulouse Lautrec rue Eudel**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la nécessité de présenter un projet de rénovation des plafonds de la salle Toulouse Lautrec rue Eudel.

Ce projet comprend la restauration complète des plafonds des différentes salles de la salle des fêtes.

Ces travaux seront effectués en régie et consistent au remplacement des dalles de plafonds devenues vétustes sans reprise des structures de pose.

Le montant total estimé des matériaux s'élèverait à **3 386,88 € HT** soit **4 064,26 € TTC**.

Le plan de financement est le suivant :

DETR	20%	677,38 €
Fonds propres	80 % +TVA	3 386,88 €

**TOTAL : 4 064,26 € TTC**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** le projet exposé ci-dessus,
- **D'ARRETER** le plan de financement proposé
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subvention
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un commencement anticipé des travaux

**Votes POUR** : 19

#### **14. Subvention DETR 2023 Aire de jeux pour adultes**

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet de création d'un parcours de sport et santé.

Des agrès ont déjà été installés dans ce but au bout de la digue Jules Noiret, près de l'aire de jeux pour enfants, cependant, cela nécessite d'être complété.

Ce complément prévoit l'installation d'autres appareils variés, ayant pour but de diversifier les possibilités sportives des pratiquants (abdominaux, étirements divers, fessiers, etc.).

Le montant total estimé s'élève à 7 815,00 € HT soit 9 378,00 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

DETR	30 %	2 344,50 €
Fonds propres	70 % +TVA	5 470,50 € + 1 563,00 €

**TOTAL : 9 378,00 € TTC**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** le projet exposé ci-dessus,
- **D'ARRETER** le plan de financement proposé
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un commencement anticipé des travaux

**Votes POUR : 19**

#### **15. Subvention DETR 2023 Assainissement reconstruction des réseaux d'eaux usées avec reprise des branchements rue Carnot**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la continuité du programme de travaux des voiries établi en début de mandat.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que dans un souci d'économie et de cohérence afin de limiter la gêne aux riverains il conviendrait de réaliser simultanément aux travaux d'effacement de réseaux, les travaux de reconstructions des réseaux d'eaux usées avec reprise des branchements, avant d'effectuer la remise à neuf de la voirie.

Il est donc projeté la reconstruction complète du réseau d'assainissement et la reprise des branchements de la rue Carnot, devenu nécessaire au vu des interventions sur ce secteur et des résultats du passage caméra.

La canalisation et les branchements seront entièrement reconstruits à neuf.

Le montant total estimé des travaux s'élève à 461 525,67 € HT soit **553 830,80 € TTC**.

Le plan de financement est le suivant :

DETR	30% subvention	138 457,70 €
Agence de l'eau	50 % subvention	230 762,84 €
Fonds propres	20% +TVA	184 610,26 €

**TOTAL : 553 830,80 € TTC**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** le projet exposé ci-dessus,
- **D'ARRETER** le plan de financement proposé
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un commencement anticipé des travaux

**Votes POUR : 19**

### **16. Plan de financement restauration de 7 maquettes ex-voto église Saint Pierre**

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de restauration de 7 ex-voto actuellement exposés à l'église Saint-Pierre.

#### **Coût total de l'opération : 26 560,00 € HT**

Le plan de financement proposé est le suivant :

⇒ Département : 7 000,00 €

⇒ DRAC 30 % : 7 968,00 €

⇒ Commune : 11 592,00 €

**TOTAL : 26 560,00 € HT**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** le projet exposé ci-dessus,
- **D'ARRETER** le plan de financement proposé
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un commencement anticipé des travaux

**Votes POUR : 19**

### **17. Plan de financement global salle multisports**

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de construction d'une salle multisport dans l'enceinte du stade du Crotoy.

L'objectif est de fournir aux associations sportives existantes mais n'ayant pas de locaux adaptés, de disposer d'un espace fonctionnel et moderne pour exercer leur activité, mais aussi de faciliter la création de nouvelles associations en disposant de cet outil.

Ce bâtiment disposerait de locaux techniques et de rangement, de vestiaires et sanitaires et d'une salle utilisable d'environ 300m<sup>2</sup>, pour une surface totale d'environ 420 m<sup>2</sup>

Le montant total estimé des travaux s'élève à **559 602,00 € HT** soit 671 522,40 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

DETR	35 %	195 860.70 €
Région	25 %	139 900,50 €
Agence du Sport	20 %	111 920,40 €
Fonds propres	20 % +TVA	223 840.80 €

**TOTAL : 671 522, 40 € TTC**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** le projet exposé ci-dessus,
- **D'ARRETER** le plan de financement proposé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un commencement anticipé des travaux

**Votes POUR : 19**

### **18. Mise à jour du tableau de classement des voiries communales**

Monsieur le Maire informe les élus que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et de l'inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 2016 et qu'il est nécessaire de

procéder à une mise à jour de ce dernier.

Nom de la voie	Emprise moyenne (en M)	Chaussée		
		Longueur (en M)	Largeur (en M)	surface (en M <sup>2</sup> )
<b>LE CROTOY</b>				
Rue des Abattoirs		818,00	6,50	5317
Rue du Ct Abraham		47,00	7,10	350
Chemin des Avions		85,00	9,00	765
Rue des Bains		153,00	4,40	470
Chemin de Barre-Mer		384,00	5,10	2000
Lotissement Barre-Mer		398,00	6,00	2388
Rue de la Bassée		740,00	5,80	4300
Rue du Bassin		179,00	7,00	1253
Allée Beau Rivage		63,00	6,00	380
Allée Beauséjour		87,00	5,85	509
Allée Beau-Soleil		54,00	6,10	330
Allée Bellevue		64,00	5,00	320
Rue Bessie Coleman		64,00	5,00	320
Rue Louis Bos		180,00	5,00	900
Rue Paul Bos		106,00	7,60	806
Rue de la Brèche		84,00	5,00	420
Rue de la Butte		45,00	9,00	405
Rue des Cabaniers		49,00	6,30	310
Rue du Calvaire		89,00	5,00	445
Rue du Canal		74,00	4,50	333
Impasse Carnot		103,00	5,50	567
Rue Carnot		562,00	6,35	3600
Rue du Casino		50,00	6,00	300
Avenue Gaston Caudron		214,00	7,70	1660
Rue du Chantier Naval		50,00	4,50	250
Rue du Château		100,00	4,00	400
Avenue du Château d'eau		110,00	5,00	550
Rue Pierre Besnard		<b>70,00</b>	<b>5,00</b>	<b>350</b>
Quai de l'Amiral Courbet		198,00	7,30	1446
Rue de la Croix		71,00	9,00	639
Place Jeanne d'Arc		29,00	23,00	350
Rue du Capitaine Guy Dath		540,00	6,10	3294
Avenue Charles de Gaulle		590,00	8,15	4809
Rue Delant		135,00	4,50	608
Rue Ferdinand de Lesseps		187,00	8,00	1496
Rue Oscar Desmarez		216,00	6,10	1230
Rue Desgardins		184,00	4,40	810
Rue du Ct Destouches		77,00	6,00	462

Rue Jacques d'Harcourt		104,00	4,65	484
Rue Paul Doumer		64,00	6,00	384
Rue Ecole Caudron		165,00	6,30	1040
Rue des Ecoles		90,00	4,55	410
Rue de l'Eglise		244,00	7,00	1708
Avenue des Ecluses		376,00	7,50	2820
Rue de l'Estacade		41,00	5,50	226
Rue Eudel		89,00	7,00	623
Rue René Fonck		156,00	6,00	950
Impasse de la Galette		49,00	5,00	250
Avenue de la Gare		169,00	5,50	930
Rue Georges		120,00	5,80	700
Allée de la Grève		157,00	6,60	1050
Rue Grognet Gourlain		252,00	7,15	1802
Rue Pierre Guerlain		120,00	6,10	740
Rue de l'Hôtel Dieu		108,00	5,60	610
Rue du 8 Mai		300,00	10,00	3000
Rue de l'Impératrice		61,00	3,00	183
Rue des Jardins		125,00	5,00	625
Rue Jaumes		134,00	6,00	820
Rue du Général Leclerc		335,00	6,10	2060
Rue Albain Lecomte		60,00	6,00	360
Impasse Léonard		39,00	4,50	176
Quai Léonard		144,00	9,00	1296
Place Mancel		31,00	28,00	450
Chemin du Marais		288,00	6,20	1800
Passage des Marins		64,00	2,60	170
Impasse du Marquenterre		97,00	4,45	432
Rue du Marquenterre		308,00	5,25	1617
Rue de Mayocq		633,00	5,10	3250
Rue de la Mer		65,00	4,50	293
Digue Mercier		383,00	6,00	2300
Rue des Merlettes		93,00	5,00	465
Rue de la Mollière		130,00	4,65	620
Place du Mt aux Morts		50,00	6,45	350
Rue du Docteur Daum		85,00	5,00	425
Impasse Nampont		22,00	4,00	90
Digue Jules Noiret		1000,00	7,00	7000
Rue Oscar Deguine		103,00	5,95	620
Rue du Onze Novembre		208,00	4,75	1000
Passage des Ormes		118,00	4,00	472
Rue de la Paix		122,00	7,00	854
Rue de Paradis		84,00	4,75	400
Rue de Paris		277,00	6,00	1662
Impasse Pasteur		83,00	5,00	415

Rue Pasteur		326,00	5,40	1760
Rue Victor Pelletier		198,00	6,45	1277
Rue Victor Petit		213,00	7,00	1491
Rue du Phare		170,00	7,00	1190
Rue de la Plage		92,00	9,00	828
Rue Fernand Poidevin		41,00	4,40	190
Rond- Point de l'Avenir		60,00	7,70	480
Rue de la Porte du Pont		392,00	7,85	3100
Rue du Port		69,00	5,00	345
Rue des Près		120,00	5,50	660
Rue de la Prison J. d'Arc		205,00	5,50	1128
Rue du Puits Sucré		107,00	6,50	696
Rue de la République		234,00	7,50	1770
Rue de la Réunion		110,00	4,80	530
Rue de la Riviérette		274,00	6,50	1781
Rue des Roulettes		419,00	5,00	2095
Rue Saint-Pierre		135,00	5,10	700
Allée des Soupis		222,00	4,00	888
Allée du Souvenir Français		78,00	3,00	234
Rue des Tamaris		225,00	6,00	1350
Rue des Tilleuls		75,00	5,00	375
Rue Jean Vadicocq		486,00	6,10	2980
Rue Jules Védrines		182,00	6,10	1111
Place de Verdun		28,00	30,00	850
Chemin du Vieux Canal		218,00	4,70	1040

### **SAINT-FIRMIN**

Rue de Barre Mer		700,00	7,35	5160
Route de Bihen		3450,00	4,75	16400
Impasse des Carrières		158,00	3,00	474
Lotissement des Crocs		155,00	6,00	930
Rue des Crocs		273,00	4,00	1092
Rue Paul Cathelain		1500,00	6,00	9000
Rue de l'Eglise		277,00	5,00	1385
Impasse de la Grange		272,00	3,45	939
Rue du Marais		341,00	5,00	1720
Rue de la Maye		2253,00	5,00	11265
Chemin de Mayocq		1590,00	4,75	7600
Impasse des Sables		97,00	4,00	388
chemin du moulin		450,00	4,50	2025
résidence du trou à cailloux		148,00	5,40	800
Rue du Trou à Cailloux		185,00	4,00	750

## VOIE COMMUNALE

N°3		600,00	2,50	1500
N°5		1300,00	3,00	3900
N°7		480,00	7,00	3360
N°8		1515,00	8,00	12120
N°9		1200,00	3,00	3600
N°10		4125,00	5,00	20625

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE à l'unanimité** le tableau de classement des voies communales indiqué ci-dessus.

### Votes POUR : 19

#### **19. Vote des tarifs communaux 2023**

Désignation	Tarifs 20223	
<b>Cimetière</b>		
Redevance Funéraire	110	
Redevance d'exhumation	80	
Concession dans les cimetières	<b>Crotellois et Saint Firminois</b>	
	30 ans	150 € M <sup>2</sup>
	50 ans	300 € M <sup>2</sup>
	<b>Extérieurs</b>	
	30 ans	1000,00 € M <sup>2</sup>
	50 ans	2000,00 € M <sup>2</sup>
Tarif des fosses (pleines terres)	100,00 €	
Redevance caveau communal	20,00€ /Mois	
Vacation Police	20,00 €	
Tarifs colombarium	30 ans= 400,00 € Tarifs extérieurs : 1000,00€	
Taxe de dispersion	30,00 €	

<b>Villa des Tilleuls</b>		
Appart, 2 Chambres 6 couchages	Octobre à Avril	Mai à Septembre
Semaine	350,00 €	500,00 €
WE	180,00 €	300,00 €
Appart, 1 chambre 4 couchages	Octobre à Avril	Mai à Septembre
Semaine	280,00 €	350,00 €
WE	150,00 €	200,00 €

<b>Salle Toulouse Lautrec</b>	
<b>Location des salles Colette et Toulouse Lautrec aux associations Loi 1901</b>	<p><u>Pour les associations Crotelloises et Saint-Firminoises à but non lucratif :</u></p> <p>gratuite dans le cadre des manifestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Entrée gratuite,</li> <li>* Entrée payante</li> <li>* Expositions</li> </ul> <p>* Moyennant le paiement d'une cotisation mensuelle et d'une licence pour les adhérents d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sportives,</li> <li>- culturelles,</li> <li>- récréatives</li> </ul>
	<p><u>Pour les associations loi 1901 extérieures au Crotoy et St-Firmin et ayant une activité à vocation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sportives,</li> <li>- culturelles,</li> <li>- récréatives</li> </ul> <p>120 € / an (une seule autorisation par semaine)</p>

<b>Location Salle Saint Firmin</b>	
<b>Location aux Crotellois et aux St Firinois</b>	
Journée	90,00 €
W.E	170,00 €
<b>3 jours consécutifs</b>	200,00 €
<b>Location aux extérieurs</b>	
Journée	130,00 €
W.E à but lucratif	275,00 €
W.E à but non lucratif	230,00 €
Caution	1 000,00 €
<b>3 jours consécutifs</b>	350,00 €
Ménage	80,00 €

<b>Location salle Toulouse Lautrec</b>	
<b>Location aux Crotellois et aux St Firinois</b>	
Journée	150,00 €
W.E	325,00 €
<b>3 jours consécutifs</b>	300,00 €
<b>Location aux extérieurs</b>	
Journée	250,00 €
Week end	450,00 €
<b>3 jours consécutifs</b>	600,00 €
Caution	1 000,00 €
Ménage	130,00 €

<b>Tarifs de remboursement casse dégradation, vol de matériel ou perte de matériel</b>	
<b>OBJET</b>	
Assiette plate	1,30 €
Assiette creuse	1,00 €
Tasse à café	1,20 €
Couteau à steak	2,50 €
Cuillère à café	1,00 €
Fourchette	2,00 €
Cuillère à soupe	2,00 €
Couteau	2,50 €
Broc	3,00 €
Louche	5,00 €
Coupe à glace	2,00 €
Flute à champagne	1,00 €
Verre ballon 15 cl	1,00 €
Verre ballon 19 cl	1,20 €
Légumier inox	10,00 €
Saladier en verre	9,00 €
Corbeille à pain	7,00 €
Seau à champagne	10,00 €
Planche à découper	35,00 €
Percolateur	160,00 €
Grille four/frigo	30,00 €
Plaque four	45,00 €
Bac inox four perforé non perforé	70,00 €

Plateau type self	5,00 €
Casier de lavage	35,00 €
Chariot casier de lavage	140,00 €
Casier stockage couverts	35,00 €

<b>Tarifs remplacement mobilier et accessoires</b>	
Table polyéthylène	130,00 €
Chaise coque	28,00 €
Dalle plafond	15,00 €
Abattant WC	60,00 €
Luminaire mural	45,00 €
Luminaire plafond	180,00 €
Forfait dégradation extincteur	90,00 €
Extincteur manquant	Sur Devis
Dégradation ou vol stimulateur cardiaque	Sur Devis
Dégradation appareil cuisson froid lavage	Sur Devis
Tapis de sol	130,00 €
Forfait nettoyage salle	300,00 €
Forfait nettoyage cuisine	200,00 €
Forfait nettoyage WC	100,00 €
Forfait nettoyage abord	200,00 €

<b>Le Prêt de tentes aux particuliers n'est pas autorisé</b>	
<b>Prix unitaire TTC en location 2023</b>	
<b>Associations extérieures organisant une manifestation sur le territoire communal</b>	
Tente 5X5	75,00 € pour deux jours consécutifs

Tente 8X5	100,00 € pour deux jours consécutifs
Tente 12X5	125,00 € pour deux jours consécutifs
Forfait montage et transport	150,00 € pour deux jours consécutifs
Caution demandée	300,00 €

#### PRETS DE MATERIELS :

Ne pourront bénéficier de prêt de matériel de type tentes et autres que les associations régies par la loi 1901 dont le siège social se trouve :

- Sur la commune du Crotoy,
- Exceptionnellement sur le canton de RUE après avis favorable de la mairie du lieu de domiciliation de l'association et de l'avis favorable de la mairie du CROTOY et en fonction des disponibilités

Le prêt sera gratuit pour les associations dont le siège social est au CROTOY ou sur le canton de RUE aux conditions énoncées ci-dessus.

La location sera payante pour toute autre demande en fonction du tableau ci-dessous.

#### SALLES ET MATERIEL

A partir de la 3<sup>ème</sup> demande de prêt, la gratuité ne sera accordée qu'après avis du bureau municipal et sur présentation du dossier de la manifestation.

**GRATUITÉ POUR LES MAIRIES APRES AVIS DU BUREAU DES ADJOINTS** (sous réserve d'un accord de réciprocité)

#### Location de matériel ouverte à tous – Associations extérieures + habitants du Crotoy et de Saint-Firmin

Associations extérieures organisant une manifestation sur le territoire communal ou habitants

Chaise	1,50 €
Table	2,00 €
Barrière	1,50 €
Forfait Montage et Transport	25,00 €
Caution demandée	150,00 €
Forfait nettoyage en cas de matériel rendu sans nettoyage préalable	150,00 €

<b>Droits de place sur les marchés</b>
Abonnement année : vendredi et mardi 2,00 € ml
Abonnement vendredi ou mardi du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre : 2,70 € / ml.
Les emplacements seront facturés et limités à 3,50 m de profondeur.
Tarifs volants du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre : 5,00 €/ml
Tarifs volants du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 mars : 2,50€/ml

<b>Droit de place des professionnels forains ou associations</b> (associations avec vente de prestations, commerçants ambulants etc.) (70381) :	
En mai et juin : 1,30 € le m <sup>2</sup> /jour	
En juillet et août : 1,60 € le m <sup>2</sup> / jour	<b>Dès le 1<sup>er</sup> jour d'occupation</b>
Hors saison : 0,50 € le m <sup>2</sup> / jour	
Consultation suite à l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 avec application du tarif droit de place + 5 % du chiffre d'affaires pour les bénéficiaires.	
<b>Cirques et théâtres</b> (70381)	
La configuration et la fréquentation de notre commune ne permet d'accueillir que 3 cirques par an et un grand cirque type « MEDRANO » au bassin des chasses.	
A raison d'une seule occupation par an.	
Soit >50 m <sup>2</sup> : 110,00 €	Soit < 50 m <sup>2</sup> : 70,00 €

<b>Location de cabines</b>		
	<b>Crotellois/St Firminois</b>	<b>Extérieurs</b>
<u>Mai</u>		
Semaine	30,00 €	60,00 €
Mois	75,00 €	110,00 €

<u>Juin</u>		
Semaine	30,00 €	60,00 €
Mois	80,00 €	120,00 €
<u>Juillet</u>		
Semaine	50,00 €	80,00 €
Mois	150,00 €	210,00 €
<u>Août</u>		
Semaine	50,00 €	80,00 €
Mois	150,00 €	210,00 €
<u>Septembre</u>		
Semaine	30,00 €	60,00 €
Mois	80,00 €	120,00 €
FORFAIT 4 mois de Juin à septembre	400,00 €	600 €
FORFAIT 5 mois de mai à septembre	450,00 €	650 €
Forfait clé perdue	50,00 €	

<b>Panneaux ou affiches publicitaires/commerce (sur pied ou non)</b>	
50,00 € / an pour le 1 <sup>er</sup> panneau	
100,00 € / an pour le 2 <sup>ème</sup> panneau	
500,00 €/ an pour le 3 <sup>ème</sup> panneau / an	
1000,00 € / an pour le 4 <sup>ème</sup> panneau et les suivants	
<b>Dès le 1<sup>er</sup> jour d'occupation</b>	
<b>Redevance trottoirs échafaudages</b>	
7 €/m <sup>2</sup> par semaine	

<b>Taxe Publicitaire</b>	
	* Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques : 100 % du tarif de droit commun par m <sup>2</sup> et par an,
	* Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques : 100 % du tarif de droit commun par m <sup>2</sup> et par an,
	* Enseignes égales au plus égales à 12 m <sup>2</sup> : 100 % du tarif de droit commun par m <sup>2</sup> et par an,
	* Enseignes comprises entre 12 et 50 m <sup>2</sup> : 100 % du tarif de droit commun par m <sup>2</sup> et par an,
	* Enseignes de plus de 50 m <sup>2</sup> : 100 % du tarif de droit commun par m <sup>2</sup> et par an,
70,00 €	

<b>Service Animation</b>	
	<b>Tarifs 2023</b>
<b>Brocante Rèderie Toute date</b>	<p style="text-align: center;"><b>Particulier : 2€50/m</b> Emplacement 2 mètres : 5€ (4m minimum)</p> <p style="text-align: center;"><b>Véhicule sur l'emplacement 6 mètres minimum</b> <b>Brocanteur professionnel : 6€/m</b> <b>(Sur présentation de la carte professionnelle)</b> Emplacement 2 mètres 12€ (minimum 4m)</p> <p style="text-align: center;"><b>Véhicule sur l'emplacement 6m minimum</b> <b>Métiers de bouche : 8€/m</b> Emplacement 2 mètres 16€ (Minimum 4 m sur réservations obligatoirement) Véhicule sur l'emplacement 6 m minimum</p>
<b>Marché de la gastronomie</b> Week-end de pâques (3 jours)	<p style="text-align: center;">3 mètres linéaires : 120 €</p> <p style="text-align: center;">4 mètres linéaires : 150 €</p> <p style="text-align: center;">6 mètres linéaires : 220 €</p>

	<b>En cas de journée intempéries facturation à la journée sur avis du maire (tarif divisé par 3)</b>
<b>Terroir Pentecôte (3 jours)</b>	3 mètres linéaires : 180 € 4 mètres linéaires : 210 € 6 mètres linéaires : 270 €  <b>En cas de journée intempéries facturation à la journée sur avis du maire (tarif divisé par 3)</b>
<b>Terroirs d'été (2 jours)</b>	3 mètres linéaires : 120 € 4 mètres linéaires : 150 € 6 mètres linéaires : 220€
	<b>En cas de journée intempéries facturation à la journée sur avis du maire (tarif divisé par 3)</b>
<b>Marché de l'artisanat mercredi ou samedi</b>	3 ml = 9 € 4ml = 12 € 6ml = 18 € 8ml = 24 €
<b>(juin à septembre)</b>	

<b>Sciences pots toutes dates 1 journée</b>	3 ml = 9 € 4ml = 12 € 6ml = 18 € 8ml = 24 €
<b>Marché avec un thème précis (bière, etc.) toute date 1 journée</b>	3 ml = 15 €
<b>Village de Noël</b>	Chalet commerçant Crotellois 7 jours : 50€ Chalet commerçants extérieurs 7 jours : 80€ Chalet gratuit associations locales Chèque de caution pour chaque réservation (Pro et associations) : 300€
<b>Salons / Bourses en intérieur toutes dates</b>	Droit d'inscription particulier 30€

<b>Tout style</b>	Droit d'inscription Professionnel :50€
-------------------	--

<b>Festival « Marées d'Humour »</b>	<p>Gratuit jusqu'à 12 ans 12 euros 13-20 ans 15 euros dès 21 ans</p> <p><b>Pass 3 soirs :</b> 24 euros pour les 13-20 ans, 36 euros dès 21 ans. (Coûts de billetterie inclus à la vente) Gratuit pour les 7 membres du jury.</p>
-------------------------------------	--

<b>Festi-Kid : Toutes dates</b>	1 Animation atelier 5 €
<b>Animations spectacle et ateliers enfants présence des parents</b>	Pass 5 animations ateliers : 20 €
<b>Concert ou spectacle musical en salle ou église toutes dates</b>	<p>Tarif réduit : 5 €</p> <p>Plein tarif : 10 €</p> <p>Gratuit moins de 16 ans accompagnés</p>
<b>Après-midi dansant en salle</b>	5 €/personne
<b>tout style</b>	
<b>Séance de projection film / dessin animé / documentaire</b>	<p>4 €/adulte</p> <p>2 € de 5 à 12 ans</p> <p>Gratuit moins de 5 ans accompagnés</p>
<b>Cocktail pour toute animation :</b>	<p>1€ le verre</p> <p>consigne/vente gobelet réutilisable 1€</p>
<b>Goûter en complément d'une animation enfant toute date</b>	1€ / par enfant

<p><b>Visites guidées</b> d'environ 1h30, au départ de la place Jeanne d'Arc évoquant un panorama historique : origine et construction de la ville, son évolution, les dates majeures...</p>	<p><b>Gratuit jusqu'à 6 ans.</b>  <b>7,50 euros pour les 7-12 ans</b>  <b>12,50 euros dès 13 ans.</b></p> <p><b>Gratuité groupes :</b>                  2 gratuits dès 15 personnes (de plus de 13 ans).                  3 gratuits dès 20 personnes (de plus de 13 ans).</p>
--	--

<p><b>Visites spectacles</b></p>	<p><b>Gratuit jusque 6 ans.</b>  <b>7,50 euros pour les 7-12 ans.</b>  <b>15 euros dès 13 ans.</b></p> <p>1 gratuit pour 6 personnes (de plus de 13 ans).                  2 gratuits pour personnes (de plus de 13 ans).                  (Coûts de billetterie inclus à la vente).</p>
<p><b>Balade Contée toutes dates chés Weps</b></p>	<p>Gratuite</p>
<p><b>Livre en Baie Troc Livres toute date :</b></p>	<p>1 Livre apporté = 1 livre au choix                  Lot de 5 livres toute catégorie : 1€                  Sac Livre en Baie/Lire en Baie : 2€                  Soirée Apéro Lecture : 5€</p>
<p><b>Soirée à thème toutes dates</b></p>	<p>Avec repas : 25€                   Sans repas : 10€</p>

<p><b>Buvette toutes manifestations et dates</b></p>	<p>Bière 25 cl : 2,50 €</p>
	<p>Soda 33cl : 2 €</p>
	<p>Eau : 50cl 1 €</p>
	<p>Boisson chaude : 1€</p>
	<p>Bouteille champagne : 75 cl 30 €</p>
	<p>Bouteille Crémant : 75 cl : 15 €</p>

	Coupe Crémant :2 €
	Coupe Champagne :4 €
	Kir au verre : 2 €
	Verre de vin :2 €
	Vin chaud : 1 €
	Verre whisky : 2,50 €
	Verre Ricard : 2,50 €
	Pâtisserie : 2 € la part
	Viennoiserie 1,50 €
	Gobelet/flute : consigne 1 €
	Bouteille de vin : 10 €
	Sandwich : 4,50 €

<b>Vente T-Shirts</b>	Tee-shirts tailles XS/S : 12,00 € Tee-shirts tailles M au XXL : 15,00 €
<b>Vente objets divers</b>	Livre Caudron : 5 €
	Livret enrochement : 2 €
	Cartes Postales : 0,50 €
	Gobelet réutilisable 1 €
	Sac Livres en Baie/Lire en Baie 2 €
<b>Location jeux Picards</b>	100 € les 10 jeux pour 2 jours
	700€ de caution
	Transport à leur charge
<b>Insertion pub guide des</b>	Association assujettie à la Tva : 175 € la page

<b>animations</b>	Association non assujettie à la Tva : 75 € la page
	Commerçant : 75 € pour 1/3 de page
	125 € pour ½ page
	175 € pour 1 page
<b>Patinoire</b>	Toutes dates 2 €/heure sauf vacances Noël Gratuit  Gratuit moins de 6 ans accompagnés
<b>Bons d'achats</b>  Utilisables chez les commerçants Crotellois	Prix/ Concours divers
	5 €
	20 €
	10 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE à l'unanimité** les tarifs communaux 2023 effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Votes POUR** : 19

### **20. Délibération budgétaire modificative budget assainissement n°2**

Monsieur le Maire demande aux Elus de valider la délibération budgétaire modificative n°2 du budget assainissement ci-dessous :

#### **Dépenses de fonctionnement réelles**

Chapitre	nature	opération	D/R	F/I	R/O	Prévision
011	628		D	F	R	- 13 581,00
011	635		D	F	R	11 361,00
66	66111		D	F	R	2 220,00
						-

**TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** -

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE à l'unanimité** la délibération budgétaire modificative n°2 du budget assainissement définie ci-dessus.

**Votes POUR** : 19

### **21. Droits d'initiative**

NEANT

## **22. Communications du Maire**

1. Monsieur le Maire annonce aux élus qu'il sera absent du 06 au 18 décembre 2022.
2. Sortie imminente du magazine d'informations municipales
3. Samedi 10 décembre : lancement des illuminations dans la ville
4. Vœux à la population prévus le 6 janvier à 18h30 salle Colette
5. 3 000 € récupérés sur le remboursement des compteurs électriques des cabine téléphoniques qui n'avaient pas été résiliés
6. Fermeture des permanences de la mairie le samedi matin jusqu'au 11 février inclus.
7. Marché de Noël du 17 au 24 décembre 2022
8. 2 concerts évènements :
  - ☞ le 17 décembre à 17h00 en l'église du Crotoy : Cœurs Universitaires de Picardie
  - ☞ le 23 décembre à 20h30 en l'église du Crotoy : Gospel Church
9. Patinoire ouverte tous les jours pendant la durée du marché de Noël et jusqu'au 31 décembre de 14h00 à 17h30.

Monsieur le Maire clôture la séance en souhaitant à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Fin de la séance : 19h30

Philippe EVRARD, Maire

Serge PORQUET, secrétaire